Barème des honoraires

EN VIGUEUR AU 18 OCTOBRE 2026

1. Transaction : locaux commerciaux, professionnels et industriels

Y compris immeubles de rapport et terrains.

Prix du bien	Commission HT	Commission TTC
Moins de 59 999 €	8 %	9,6 %
De 60 000 € à 499 999 €	7 %	8,4 %
De 500 000 € à 999 999 €	6 %	7,2 %
De 1 000 000 € à 1 999 999 €	5 %	6 %
À partir de 2 000 000 €	4 %	4,8 %

Forfait minimum : 1 600 € HT (1 920 € TTC).

2. Cessions

Cession de droit au bail et cession dans le cadre d'une liquidation judiciaire.

Cession de droit au bail

Loyer annuel	Commission HT	Commission TTC	En sus
Moins de 50 000 €	8 %	9,6 %	24 % HT (28,8 % TTC) du loyer annuel
De 50 000 € à 199 999 €	7 %	8,4 %	24 % HT (28,8 % TTC) du loyer annuel
À partir de 200 000 €	6 %	7,2 %	24 % HT (28,8 % TTC) du loyer annuel

Forfait minimum : 4 000 € HT (4 800 € TTC).

Cession dans le cadre d'une liquidation judiciaire

Prestation	Commission HT	Commission TTC	Minimum
Cession d'un fonds, d'un droit au bail ou d'actifs en liquidation judiciaire	10 %	12 %	4 000 € HT (4 800 € TTC)

3. Location professionnelle

Situation	Honoraires
Loyer mensuel supérieur à 1 000 € HT	Forfait minimum de 1 600 € HT (1 920 € TTC)
Loyer mensuel inférieur à 1 000 € HT	Deux mois de loyer HT, forfait minimum de 900 € HT (1 080 € TTC)
Droit d'entrée négocié en sus de la location	6,5 % HT (7,8 % TTC) du montant négocié

4. Expertise et conseil

Au choix : forfaits (option 1) ou tarif horaire (option 2).

Option 1 : forfaits

Prestation	Honoraires HT	Honoraires TTC
Bail dérogatoire (moins de 3 ans)	16 % du loyer HT annuel	19,2 % du loyer HT annuel
Bail professionnel (6 ans)	30 % du loyer HT annuel	36 % du loyer HT annuel
Bail commercial et hors texte législatif	30 % du loyer HT annuel	36 % du loyer HT annuel
Bail et compromis de vente	900 €	1 080 €
Expertise	800 €	960 €
Conseil (étude et dossier)	600 €	720 €

Option 2 : à l'heure

Prestation	Honoraires HT	Honoraires TTC
Conseil	120 € / heure	144 € / heure

5. Immobilier d'habitation

Honoraires TTC calculés sur le prix de vente net vendeur.

ADN OCCITANIE

Barème des honoraires

Prix de vente net vendeur	Honoraires TTC
Inférieur ou égal à 69 999 €	8 000 € (forfait)
De 70 000 € à 179 999 €	10 000 € (forfait)
De 180 000 € à 299 999 €	6 % du prix de vente net vendeur
De 300 000 € à 449 999 €	5 % du prix de vente net vendeur
De 450 000 € à 999 999 €	4,5 % du prix de vente net vendeur
À partir de 1 000 000 €	4 % du prix de vente net vendeur

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Conditions générales

- Montants hors taxes et toutes taxes comprises (TVA à 20 %).
- Les honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente (ou la location) est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
- Le redevable des honoraires est l'acquéreur, sauf convention contraire précisée au mandat.
- Les honoraires applicables à chaque mission sont rappelés dans le mandat et dans l'annonce.

ADN OCCITANIE — SAS au capital de 1 200 € — 38 rue Johann Strauss, 31400 Toulouse — RCS Toulouse 984 997 155 — Carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI31012018000036400 délivrée par la CCI Haute-Garonne — Non-détention de fonds — Responsabilité civile professionnelle : Abeille IARD & Santé.
Barème en vigueur au 18 octobre 2026.